



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE**  
**DES**  
**FINANCES PUBLIQUES**

**Vol 1**

**N° Spécial**

**01 Avril 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 01 Avril 2019**  
**Vol 1**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N° 2019-017	01.04.2019	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Service de Direction	3
DDFIP N° 2019-018	01.04.2019	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - division des affaires juridiques – fiscalité des particuliers	6
DDFIP N° 2019-019	01.04.2019	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - division des affaires juridiques – fiscalité des professionnels	7
DDFIP N° 2019-020	01.04.2019	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - division du pilotage du recouvrement	9
DDFIP N° 2019-021	01.04.2019	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - division fiscalité des particuliers et mission foncière	11
DDFIP N° 2019-022	01.04.2019	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Conciliatrice fiscale	12
DDFIP N° 2019-023	01.04.2019	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Conciliateur fiscal adjoint	13
DDFIP N° 2019-024	01.04.2019	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Conciliatrice fiscale adjointe	15
DDFIP N° 2019-025	01.04.2019	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - équipe de renfort	16
DDFIP N° 2019-026	01.04.2019	Arrêté portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Liste des responsables de service	19
DDFIP N° 2019-027	01.04.2019	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - service des impôts des particuliers de Boulogne-Billancourt	22

**Arrêté DDFIP N° 2019-017 du 1er avril 2019 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Service de Direction**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant,

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant,

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 €,

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales,

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts,

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires, aux agents désignés ci-après :

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	MUSY François	Administrateur général des finances publiques	Sans limitation	200 000 €
Mme	NAIRAUD Christine	Administratrice des finances publiques	Sans limitation	200 000 €
Mme	LAPUJADE-EUSTACHE Valérie	Administratrice des finances publiques	Sans limitation	200 000 €
Mme	ALBERTI Camille	Administratrice des finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
M.	RONDEL Bertrand	Administrateur des finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
Mme	LASHERAS Christine	Administratrice des finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
M.	DUTRUC-ROSSET Laure	Administratrice des finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
Mme	BRUGNONE Sandrine	Administratrice des finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
M.	HENNEQUIN Laurent	Administrateur des finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
Mme	GENTY Sylvaine	Administratrice des finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
Mme	BOULIER Chantal	Inspectrice principale des finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	DURAND-PANSERA Fabiana	Inspectrice principale des finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	LEYRAT-MIGNARD Isabelle	Inspectrice principale des finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	RUFFE Cécile	Inspectrice principale des finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	BOUDIER Alain	Inspecteur principal des finances publiques	250 000 €	200 000 €

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	ARBITURER Valérie	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	BONGRAND Yveline	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	BOUTBIEN Françoise	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	LEBAYLE Nathalie	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	250 000 €	200 000 €

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2019

Laurent FOURQUET

Administrateur général des finances publiques,  
chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

**Arrêté DDFIP n° 2019-018 du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégation de signature en matière  
de contentieux et de gracieux fiscal**

**division des affaires juridiques – fiscalité des particuliers**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;  
aux agents désignés ci-après :

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	CABARBAYE Pascale	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	DEMARIA Bruno	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	DUMAS Karine	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	GALIANA Eric	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
M.	GUERGUY Jean-Marc	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
M.	LAIMOUCHE El Hadj	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	MARCADE Evelyne	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	NAVATTE Emmanuel	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	POMMIER Florence	Inspectrice	100 000 €	100 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 1er avril 2019

Laurent FOURQUET

Administrateur général des finances publiques,

chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

**Arrêté DDFIP n° 2019-019 du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**division des affaires juridiques – fiscalité des professionnels**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;  
aux agents désignés ci-après :

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	BERU Régine	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	CAILLET Béatrice	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	EUDET Caroline	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	LLIBOUTRY Bruno	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
M.	PEPAY Gilles	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	PINEL Françoise	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	QUENEUILLE Marie-France	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	RIGAUD Geneviève	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	ROUX Magali	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	VALAUD Béatrice	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	FARINES Emmanuel	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	BELGRAND Françoise	Contrôleuse	60 000 €	60 000 €
Mme	MELLIER Caroline	Contrôleuse	60 000 €	30 000 €
M.	WOODCOCK Stéphane	Contrôleur	60 000 €	30 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2019

Laurent FOURQUET

Administrateur général des finances publiques,  
chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

**Arrêté DDFIP n° 2019-020 du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**division du pilotage du recouvrement**

L'Administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de

- signer :

1°) les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales.

2°) les décisions portant remise, modération ou rejet, en matière de gracieux relatives aux pénalités, majorations et intérêts moratoires et assimilés relatifs aux impôts, amendes et condamnations pécuniaires,

3°) les oppositions aux actes de poursuites et les revendications objets saisis en vertu de l'article 9 du décret n° 64-1333 du 22 décembre 1964 relatif au recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires par les comptables directs du Trésor.

Dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents désignés ci-après :

Généralité des dossiers (hors amendes)

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	TEMPLET Lionel	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	CLAVEAU Valérie	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	IROUDAYARADJOU Michel	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	MARTIN SOLANA Sylvie	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	MORTINI Sandrine	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	OGIER Carine	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	PRECIGOUT Laurence	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	TREMEAUX Laurence	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	YELOZ Jocelyne	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	REVILLE Marie-Noële	Contrôleuse	35 000 €	35 000 €
Mme	POLGE Régine	Contrôleuse	35 000 €	35 000 €
M.	JOUET Roman	Contrôleur	35 000 €	35 000 €
Mme	HENIN Catherine	Contrôleuse	35 000 €	35 000 €
M.	BABIN Pascal	Contrôleur	35 000 €	35 000 €
Mme	REY Catherine	Contrôleuse	35 000 €	35 000 €
M.	THIEULIN Boris	Contrôleur	35 000 €	35 000 €
M.	VAN PRAET Anthony	Agent	35 000 €	35 000 €

## Amendes et condamnations pécuniaires

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	THIEULIN Boris	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BABIN Pascal	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

### Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2019

Laurent FOURQUET

Administrateur général des finances publiques,  
chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

**Arrêté DDFIP n° 2019-021 du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégation de signature en matière  
de contentieux et de gracieux fiscal**

**division fiscalité des particuliers et mission foncière**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :  
Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;  
aux agents désignés ci-après :

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	PERRICONE Audrey	Inspectrice	2 000 €	2 000 €
Mme	MATHURINE Gladys	Contrôleuse	1 000 €	1 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2019

Laurent FOURQUET

Administrateur général des finances publiques,  
chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

*M*

**Arrêté DDFIP n° 2019-022 du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Conciliatrice fiscale**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu la décision du 1<sup>er</sup> octobre 2016 désignant Mme Eliane GIRAUD conciliatrice fiscale départementale ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Eliane GIRAUD conciliatrice fiscale départementale, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.  
Fait le 1<sup>er</sup> avril 2019

Laurent FOURQUET

Administrateur général des finances publiques,

chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

**Arrêté DDFIP n° 2019-023 du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Conciliateur fiscal adjoint**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu la décision du 19 janvier 2015 désignant M. Bertrand RONDEL conciliateur fiscal départemental adjoint ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Bertrand RONDEL conciliateur fiscal départemental adjoint à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2019

Laurent FOURQUET

Administrateur général des finances publiques,  
chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

**Arrêté DDFIP n° 2019-024 du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Conciliatrice fiscale adjointe**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2012 désignant Mme Isabelle LEYRAT-MIGNARD conciliatrice fiscale départementale adjointe ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle LEYRAT-MIGNARD conciliatrice fiscale départementale adjointe, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2019

Laurent FOURQUET

Administrateur général des finances publiques,

chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

**Arrêté DDFIP n° 2019-025 du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**équipe de renfort**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;  
aux agents désignés ci-après :

	<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme	ASMANI Samia	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BELHANAFI Ahmed	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BEN OLIEL Stéphane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BENNACER Samir	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BENOIT Arnaud	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	BOUQUIN Annick	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	BESCHE Dominique	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	BOBECHE Sylvie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BOINET Philippe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	BOURGUIBA Soumaya	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	BRABANT Ludovic	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	BRISTOL Claudine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BRUGO David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	BRUNELEAU Anne	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	CAJAL Jean Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	CAMPILLO Julien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	CAUJOLLE Olivier	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	CHARTROU Sophie	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	COLOMBEAU Grégory	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	DAHBI Souad	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	DESCHAMPS Christophe	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M.	DI BETTA Raphael	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	DIDIER Sylvie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	DOUAIK Abd-El-Rani	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	DUCHESNE Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	ERREGUIBI Mohamed	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M.	FARDEAU Benjamin	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	FUMANAL José	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	GAUSSERES David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Mme	GIRARD Aurélie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	GIROIRD Jennifer	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme	GONCALVES Ana Maria	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	GOURGEAU Sandrine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	GRATZER Catherine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	GREW Gabriel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	GUSTARIMAC Magali	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme	HERPAIN Nadège	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	HOAREAU Matthieu	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	JEANJEAN Rémy	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	KEROUEDAN Michel	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	KLEMENKO Thomas	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LAHMAICHI Mohamed	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LAM Va Hao	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	LAVILLUNIERE Franck	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LECHEVIN Christophe	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	LE BRETON Yannick	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LE CORRE Yannick	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LEBORGNE Vincent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LEMOINE David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LOURGUI Hakim	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LUCCIN Alex	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	M'BA MIHINDOU Ludwin	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	MAHUAS Michael	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M.	MARTIN Corinne	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	MAZERIS Grégory	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	MANSOURI Fatma	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	MIGETTE Pascale	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	MOLINIE Jean	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M.	MONIQUE William	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	MORIN Véronique	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	NICOLAS Harry	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	NIZOU Daniel	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	NOËL Arnaud	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	PELTIER Sébastien	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme	RAHIMI Kaltouma	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme	ROUILLE Aude	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	SCHWINDOWSKY Eric	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	SOUHAIMI Abdellatif	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	TARARBIT Louisa	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	TEBOUL Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	VOLNY Béatrice	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2019

Laurent FOURQUET

Administrateur général des finances publiques,

chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

**Arrêté DDFIP n° 2019-026 du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Liste des responsables de service**

**disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts**

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS</b>			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	PASCAL	NUELLAS GASPARELLA
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	RENAUD	MADELINE
CLICHY	Mme	NETY	THERESINE
COLOMBES	M.	PATRICK	ROUX
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	Mme	ELISABETH	BOURGMAYER
ISSY-LES-MOULINEAUX	M	CHRISTIAN	CHARDIN
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTRouGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	M.	JEAN-YVES	BLANC
NEUILLY	M,	ALAIN	TALLON
SAINT-CLOUD	Mme	SEVERINE	MENGAUD
SCEAUX	Mme	ANNIE	PUGNET
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	M.	PHILIPPE	JULIEN
<b>SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE</b>			
NANTERRE 1ER BUREAU	M.	RAYNALD	GIVERNE
NANTERRE 2EME BUREAU	M.	RAYNALD	GIVERNE
VANVES 1ER BUREAU	M.	PATRICK	BACQUEY
<b>SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT</b>			
NANTERRE 3EME BUREAU	M.	MICHEL	GUILLOU
VANVES 2EME BUREAU	Mme	FLORENCE	DE LYLLE
<b>CENTRES DES IMPÔTS FONCIER</b>			
CDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES</b>			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	PASCALE	ETCHEGOYEN
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	M.	NOEL	JESBAC
COLOMBES	M.	GERARD	TAVERNARO
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANCOIS	MEDETIAN
GENNEVILLIERS	M.	JEAN-MARC	LONG
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	BRIGITTE	ORMIERES
LEVALLOIS-PERRET	M.	EDDIE	KAMOUN
NANTERRE RUEIL	M.	MARCEL	AIDAN
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GISELE	VAQUE
SAINT-CLOUD	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
SCEAUX	M.	PATRICE	LALLEMENT
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	M.	EMMANUEL	CRESSON
VANVES	Mme	ELIANE	MATHIEU
<b>PÔLE DE RECouvreMENT SPECIALISES</b>			
DES HAUTS DE SEINE	M.	RENZO	CELANTE
<b>PÔLE DE REGULARISATION DECONCENTRE</b>			
	Mme	ELOÏSE	BORG
<b>PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE</b>			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	MICHEL	PLANCHAIS
ASNIERES	Mme	PASCALE	LOISEAU
COURBEVOIE	M.	CEDRIC	SAINT-ANTOINE
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	STEPHANE	GAUTHEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOCH
NANTERRE	Mme	MARIE-CLOTILDE	BOCHE
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GWENDOLINE	BECAM
SCEAUX	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
SEVRES	Mme	CLARISSE	VAUXION
<b>PCRP</b>			
SURESNES	Mme	MARIE-HELENE	CENDERENT
NANTERRE RUEIL (2)	Mme	SANDRINE	LEVEQUE
NEUILLY BORD DE SEINE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY CENTRE	Mme	BEATRICE	MARIVAIN
HAUTS DE SEINE	Mme	BRIGITTE	MARX
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	PASCALE	ROURE

SEVRES	M.	LOIC	SPEICH
MONTRouGE	Mme	MARIE-MICHELE	PADOVANI
SCEAUX	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION</b>			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	ANNE-MARIE	GAROT
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	KHEIRA	BENAMA
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	M.	FRANCK	DELCROIX
6EME BDV SCEAUX	Mme	NAÏMA	LEMAINI
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	Mme	MARIANNE	GLISE
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	FROUGIER
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
15EME BDV SEVRES	Mme	CORINNE	CANTARELL

Nanterre le 1<sup>er</sup> avril 2019

**Arrêté DDFIP n° 2019-027 du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**service des impôts des particuliers de Boulogne-Billancourt**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de BOULOGNE BILLANCOURT  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. LARNICOL Didier, Inspecteur principal des finances publiques, M LEVANNIER Laurent, inspecteur des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Boulogne Billancourt, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office [(pour un SIP comportant un secteur foncier) et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes] ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

DURU Laurent	THUNE Christophe	
--------------	------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BORNET Brigitte	BREYSACHER Elisabeth	DARDENNES Eric
REY Emilie	PASCO Sophie	SIMON Stéphane
GELARD Armelle	VALETUDIE Christophe	MAURANGE Laetitia
PARPOUE Alexandre	CERVERA Julien	PELLOILE Laurence
PASCO Line	MESSI Fabrice	JHAN Stelly
LASSERRE Antony	LAUMUNO Roselyne	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

GERVAIS Johann	KERGAVARAT Alec	CAXIAS Angela
JOURNAIX Pauline	LE BIHAN Kevin	LABRANCHE Audrey
JANKOWSKI Bertrand	RUIZ Arnaud	ERIYAGAMA Anushka
ABITBOL Abraham	GOURIOU Emmanuel	RITTLING Gregory
BRUYERE Vincent	JEAMMET Clémence	LAW YUN KAI Elodie
EYRAUD Corentin	CISSOKO Aichato	MARTIN Guillaume
BERY Laura	VERSTRAETE Fanny	CALBA Fanny
SEROC Cecilia	DUBOIS Daniel	MICHEL Ingrid
DJELLAL Hayat	BRION Bastien	KABILE Kelly
DUBESSY Dimitri	BARTHE Cynthia	GHOULEM Seida

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
  - 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
VALETUDIE Christophe	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
PELLOILE Laurence	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
JHAN Stelly	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
BORNET Brigitte	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
GELARD Armelle	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
PARPOUE Alexandre	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
BREYSACHER Elisabeth	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
REY Emilie	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
DARDENNES Eric	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
SIMON Stephane	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
PASCO Line	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
PASCO Sophie	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
MAURANGE laetitia	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
LASSERRE Antony	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
CERVERA Julien	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
LAUMUNO Roselyne	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €
MESSI Fabrice	CFIP	300 €	3 mois	3 000 €

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;  
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
VALETUDIE Christophe	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
PELLOILE Laurence	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
BORNET Brigitte	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
REY Emilie	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
GELARD Armelle	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
PARPOUE Alexandre	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
BREYSACHER Elisabeth	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
PASCO Line	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
PASCO Sophie	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
MESSI Fabrice	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
DARDENNES Eric	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
MAURANGE Laetitia	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
SIMON Stephane	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
LASSERRE Antony	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
JHAN Stelly	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
LAUMUNO Roselyne	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
CERVERA Julien	CFIP	10 000 €	10 000 €	3 mois	3 000 €
KERGAVARAT Alec	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
JANKOWSKI Bertrand	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
CAXIAS Angela	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
RUIZ Arnaud	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
JOURNAIX Pauline	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
LE BIHAN Kevin	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
SEROC Cecilia	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
GERVAIS Yohann	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
LABRANCHE Audrey	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
ERIYAGAMA Anushka	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
BRUYERE Vincent	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
EYRAUD Corentin	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
LAW YUN KAI Elodie	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
GOURIOU Emmanuel	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
JEAMMET Clémence	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
CISSOKO Aichato	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
MARTIN Guillaume	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
DUBOIS Daniel	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
CALBA Fanny	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
BARTHE Cynthia	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
DUBESSY Dimitri	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
DJELLAL Hayat	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
BRION Bastien	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
GHOULEM Seida	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
MICHEL Ingrid	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
ABITBOL Abraham	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
KABILE Kelly	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0
BERY Laura	AAFIP	2 000 €	2 000 €	0	0

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Boulogne-Billancourt , le 01 avril 2019

Le comptable public,  
Responsable du service des impôts des  
particuliers,

Renaud MADELINE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>